



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 154-2019**
Séance du 21 mai 2019

DELIBERATION

relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et aux moyens de les couvrir
(compte de résultats 2018)

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 2 206 239.75 F, dont à déduire les imputations internes de 1 023 536.20 F, soit net **1 182 703.55 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 3 767 100.44 F, dont à déduire les imputations internes de 802 172.00 F, soit net **2 964 928.44 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 5 118 258.49 F, dont à déduire les imputations internes de 221 364.20 F, soit net **4 896 894.29 F**,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

* total de la nature 33 « Amortissement du patrimoine administratif »	22 815.96 F
* total de la direction 9 « Finances et impôts »	563 770.22 F
* total autres rubriques de charges	596 117.37 F
sous-total	<u>1 182 703.55 F</u>
* à déduire la rubrique 85.36 « Honoraires, prestations services »	<u>30 000.00 F</u>
total	<u>1 152 703.55 F</u>

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 24 avril 2018 un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 F destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune, le dépassement s'élevant finalement à 30 000 F sous rubrique 85.36,

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 24 avril 2018 un crédit budgétaire supplémentaire de 9 000 F pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates (PICom), le dépassement s'élevant finalement à 0 F sous rubrique 57.31,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 al. 4, lettre e du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 suivants pour un montant total de **1 152 703.55 F**, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération, soit :

Nos	Rubriques	F
15.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
16.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
21.33	Amortissement patrimoine administratif	6.00
32.33	Amortissement patrimoine administratif	0.76
54.33	Amortissement patrimoine administratif	2.00
71.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
73.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
77.33	Amortissement patrimoine administratif	1.00
79.33	Amortissement patrimoine administratif	2 800.20
87.33	Amortissement patrimoine administratif	20 000.00
	Total de la nature « 33 »	22 815.96
91.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	229 144.87
91.36	Charges de transfert	124 621.63
92.36	Charges de transfert	210 003.72
	Total de la direction 9	563 770.22
01.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	1 997.16
11.36	Charges de transfert	12 425.20
16.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	19 144.64
21.30	Charges du personnel	2 947.35
21.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	17 654.28
29.36	Charges de transfert	11 525.00
32.36	Charges de transfert	32 901.10
32.37	Subventions redistribuées	24 300.00
33.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	4 878.15
34.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	54 424.12
34.36	Charges de transfert	40 136.60
35.36	Charges de transfert	1 630.60
42.36	Charges de transfert	1 468.00
54.30	Charges du personnel	191 744.00
54.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	70 725.44
57.37	Subventions redistribuées	9 934.55
59.36	Charges de transfert	1 224.00
62.36	Charges de transfert	1 878.00
71.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	24 681.20
74.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 173.95
75.36	Charges de transfert	200.00
76.37	Subventions redistribuées	31 000.00
77.31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	7 124.03
	Total des autres rubriques de charges	566 117.37

TOTAL : 1 152 703.55

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PL - 21.05.2019 – PLO #64782